
État des dons patriotiques envoyés par les autorités constituées et la société populaire de Pont-sur-Rhône à l'armée des Pyrénées-Orientales et à la monnaie de Montpellier, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons patriotiques envoyés par les autorités constituées et la société populaire de Pont-sur-Rhône à l'armée des Pyrénées-Orientales et à la monnaie de Montpellier, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 618;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35302_t1_0618_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

commune a enfin reconnu que les prêtres étoient les Alliés naturels des tyrans, et que le culte de l'erreur conduit à l'oppression. Nous avons brûlé l'idole; nous ne sacrifierons plus à l'imposture. Législateurs, nous sommes les premiers à notre district qui ayons donné cet exemple de raison. Mais, bientôt les habitants des autres communes s'empresseront de l'imiter. Que ne peuvent les rois et les peuples être tous témoins du dévouement du peuple français et de la raison qui l'éclaire! Les trônes s'écrouleroient et l'univers seroit libre. Si l'ignorance a fait l'esclavage des nations, la raison et le courage fondent la liberté des Français.

Des hommes, prétendus sages, mais pervers ont été quelquefois vous dire que le peuple n'étoit pas encore parvenu au vrai point de maturité; ils ne connoissent pas le peuple, ou ils le calomnient. Le peuple est mûr pour toutes les vertus, et ce qui doit annoncer aux tyrans que leur dernière heure est arrivée, c'est que le peuple français a parcouru rapidement et sans rétrograder tous les progrès de la liberté.

Législateurs, vous tenez en vos mains la foudre exterminatrice des rois, Frappez et périsse du même coup toutes les têtes coupables du crime de l'oppression. Plus de rois, plus de prêtres. La liberté et la raison, voilà le vœu du peuple.

Nos ennemis après avoir inutilement essayé de renverser la république en fédéralisant le peuple avoient encore osé penser, ou que vous abandonneriez vos fonctions avant de l'avoir sauvée ou que vous consentiriez à une paix trop précoce et qui serait liberticide. Mais vous resterez à votre poste et vous ne ferez la paix que lorsque les tyrans n'auront plus de complices au milieu de nous.

Les cris de la patrie n'ont pas retenti en vain dans le cœur des habitants de notre commune. Ils y ont souvent excité les grandes émotions que peuvent seuls éprouver les hommes libres et l'autel que nous avons consacré à la victoire se remplit chaque jour des dons qu'y dépose le civisme pour les besoins de ses braves défenseurs.

Représentants, achevez le salut de la liberté et que l'univers vous doive son affranchissement ».

FAYART, RAOUX, ASTIER (présid.), PELLISSIER, CHAMBON (agent nat. du distr.), CAMBON (juge), BARATIER (commissaire des Guerres), GONNET (off. mun.), [et 71 autres signatures]

[Etat des effets envoyés en nivôse à l'A. des Pyr.-Orient. 15 pluv. II]

Chemises : 140; paires de bas : 82; habits : 2; anglaises : 2; roupes : 1; pantalons : 2; paires de guêtres : 3; vestes : 1; culottes : 1; bonnets de police : 2; bonnets de laine : 4; draps de lit : 3.

Certifié véritable, DOUSSET (présid.),
G. PRADEL fils

[Autre état, 16 pluv. II]

Envoyé à la monnaie à Montpellier en or, argent ou vermeil 829 marcs; Plus en laiton ou cuivre 745 l. Envoyé aux armées du 11 nivôse

au 13 pluviôse : 148 charrettes chargés de plomb, d'avoine, de foin, de couvertures, de la charpie, (du) papier pour cartouches, le tout fourni en grande partie par la commune de Pont-sur-Rhône sur l'invitation des administrateurs.

Certifié véritable, CHAMARRIN, RAOUX.

Plus 128 marcs argenterie ou galons envoyés à la Monnaie à Montpellier le 14 du courant.

49

Les membres du comité de surveillance de la section de l'Egalité de la commune de Lisieux félicitent la Convention, et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Lisieux, 21 pluv. II] (2)

« Représentants du peuple.

Vous avez fait connoître aux hommes leurs droits, vous avez fait tomber la tête du tyran et des fédéralistes, vous avez décrété la loi révolutionnaire et vous avez détruit l'esclavage des hommes de couleur.

Vous avez compté sur le peuple pour terrasser ses ennemis, le peuple compte sur vous pour consolider son bonheur.

George recommande des jeûnes aux Anglais pour aspirer de la confiance à ses soldats, vous leur avez opposé la raison et le courage des François. Restez à votre poste jusqu'à ce que les tyrans aient perdu l'espoir de donner des lois aux hommes malgré eux ».

FERTEY, P. AUSSEY, SOREL (présid.), DELAPORTE aîné, DUMOULIN, REGNOULT, SILOT fils (secrét.).

50

La commune de Vannes annonce l'envoi de 157 marcs 7 onces 2 gros en vermeil et argent à la trésorerie nationale.

Mention honorable et insertion au bulletin (3).

[Extrait des délibérations, 16 pluv. II] (4)

Séance publique où le citoyen Lefebvre présidoit et où étoient les citoyens Chaussier, Castaignet aîné, Carré, Callone, Chatel, Le Ray, Boursicot, Botharel père, Guillemet fils, Le Bot, Bogard, Penhard cadet, Maraquiny, Le Merle, Gallo, Mauduit et Bernard.

Présent le citoyen Ledelaizir, substitut de l'agent national.

Se sont présentés les commissaires nommés par la municipalité par la délibération du 13 courant pour faire une nouvelle recherche des

(1) P.V., XXXI, 209. B^{tn}, 24 pluv. (1^{er} suppl^t).

(2) C 292, pl. 941, p. 2.

(3) P.V., XXXI, 209. B^{tn}, 24 pluv. (1^{er} et 2^e suppl^t).

(4) C 291, pl. 925, p. 1.